

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 MAI 2015

Présents: M.RENAULT Jean-Pierre, M.FLOUZAT Roland, M.GRILLON Hubert, Mme DUFOUR Marie-Claude, Mme RAPEAU Lydie, M. GERMAIN Thierry, M. DENET Patrick, M. GENTY Philippe, M.BRENON Frédéric

Représenté: M. PINGON Laurens représenté par M. BRENON Frédéric

Absents non représentés: Mme GUERY JALMAIN Nicole, Mme GONTIER Nadine M. BOUHOIR Christian, Mme LECORDIER Denise, M.CARON Tony

Secrétaire de séance: M.GENTY Philippe

Début de séance: 17h30

Lecture du cahier de délibérations et signatures

Ordre du jour:

1. Vote taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

La préfecture refuse d'appliquer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties voté à 31,25% lors du dernier conseil municipal. Celui-ci ne doit pas dépasser **30,63%**.

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter un nouveau taux de **30,63%**

Vote: pour un taux de 30,63% au lieu de 31,25% : à l'unanimité

2. Subvention exceptionnelle de 400 € à l'association "la Fanny Marseilloise" dans le cadre de la fête patronale

Vote: pour une subvention exceptionnelle: à l'unanimité

3. Subvention exceptionnelle pour le club Football

Un tournoi de football pour les jeunes va être organisé au mois de juin.
A l'unanimité le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 150 €.

4. Création de 2 postes d'adjoint technique 1ère classe suite à changement de grade

Suite à l'avancement de grade de 2 agents technique,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

5. Point sur forage eau potable

Les résultats du dernier forage de l'Ile Guinée pour l'eau potable sont bons (débit et qualité).

Pour répondre à la question de l'ingénieur hydraulicien concernant une possible altération de la qualité en cas de crue de la Loire, il a été décidé en collaboration avec la commune de Jouet sur l'Aubois, d'effectuer un nouveau sondage éloigné de 20 m par rapport au précédent du lit de la Loire.

6. Point sur les documents à réaliser:

DICRIM: Il est sur le point d'être terminé

AD'AP: Diagnostic effectué et pris en charge par la CDC (communauté de commune).

Le planning des travaux (ad'ap) sera effectué pour une durée de 3 à 6 ans (en fonction des coûts)

PAVE: en cours

7. Questions diverses:

- A) Les travaux sont terminés au logement communal. Des visites ont été effectuées. Les personnes qui sont venues ont trouvés le loyer trop élevé. Mr le Maire propose de le diminuer de **500 € à 450 €**.

Vote: pour une diminution du loyer de **500 € à 450 € : à l'unanimité**

- B) Mr le maire a reçu un courrier d'un employé communal qui suite à un accident du travail s'est adressé à une clinique pour les soins et a dû payé des dépassements d'honoraires.
Sa mutuelle ne voulant pas rembourser ses dépassements de 120 € le conseil municipal décide à l'unanimité de le rembourser.
Pour éviter ce genre de désagrément une procédure écrite sera éditée pour définir aux employés communaux la démarche à suivre en cas d'accident.
- C) Un employé a utilisé pour raison personnelle son téléphone de travail. Le remboursement par cet employé des coûts supplémentaires à la commune est voté à l'unanimité.
- D) Un conseiller demande que les délégations faites au Maire lors du premier conseil municipal de la municipalité soient précisées.

FIN DE SEANCE: 19h30

